

L'AOC Côtes de Provence veut sécuriser son appellation

Initiative inédite pour un organisme professionnel dans le domaine du vin : l'AOC Côtes de Provence s'est engagée dans une démarche de dépôt de marque collective en Chine.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de ses missions de préservation et de défense du nom de l'AOC mises en œuvre depuis plusieurs années en France et à l'étranger : veille sur les vins mis en marché et sur le strict respect du cahier des charges défini par et pour l'appellation.

Le succès rencontré sur le marché national et la valorisation croissante des vins de l'appellation à l'export pouvant attirer certaines convoitises, l'AOC Côtes de Provence a souhaité renforcer ses outils juridiques pour écarter toute tentative de détournement de notoriété et éviter les tromperies du consommateur. Une demande d'enregistrement de marque a ainsi été faite auprès des autorités chinoises en vue de sécuriser ce marché. L'Office de Propriété Intellectuelle Chinois pourrait rendre sa décision en 2020.

Au cours des prochaines années, l'AOC Côtes de Provence entend bien développer les procédures de reconnaissance auprès des administrations des pays d'exportation avec lesquels aucun accord de libre-échange n'est signé.

127

C'est le nombre de dossiers ouverts par l'ODG Côtes de Provence visant à défendre contre tout acte litigieux le nom de l'AOC Côtes de Provence, en France et à l'international en 2017 et 2018 (105 dossiers ont été clôturés à ce jour).



CONTACT PRESSE

AGENCE CLAIR DE LUNE
Amélie Bluma & Karine Grand
karine.grand@clairdelune.fr
+33 (0)4 72 07 31 93

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE

Jennifer Penna & Cédric Skrzypczak
jpenna@provencewines.com
czak@provencewines.com
+33 (0)4 94 99 50 13